



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Offres de trains de nuit

Question orale n° 1413

Texte de la question

M. Vincent Descoeur appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur les projets de déploiement d'une nouvelle génération de trains de nuit. La loi d'orientation des mobilités a prévu la remise au Parlement d'un rapport sur le développement d'une offre de trains d'équilibre du territoire (TET) et de trains de nuit « au regard de leur intérêt pour répondre aux besoins de désenclavement des territoires les plus éloignés des grands axes de circulation ». Ces derniers mois, le Gouvernement a affiché l'ambition de redéployer une offre de trains de nuit en annonçant la rénovation des deux lignes existantes, la création de deux nouvelles lignes et le déploiement à l'horizon 2030 d'une dizaine de lignes organisées autour de quatre grands corridors. Il s'inquiète dans ce cadre de la desserte ferroviaire des départements du Massif Central, en particulier du département du Cantal et de sa ville chef-lieu Aurillac, dont la situation d'enclavement s'est aggravée ces dernières années avec la suppression en 2003 du train de nuit et la dégradation de sa desserte ferroviaire. Aurillac, qui n'est desservie par aucune autoroute ni voie rapide, se trouve aujourd'hui à plus de 12 heures aller-retour de Paris par la route et 14 heures par le train. C'est pourquoi il lui demande, d'une part, dans quels délais le Gouvernement envisage de présenter au Parlement le rapport sur le développement de l'offre de TET et trains de nuit et, d'autre part, des assurances sur la prise en compte du Massif Central et, plus particulièrement, du département du Cantal dans le programme de redéploiement d'une offre de trains de nuit.

Texte de la réponse

TRAINS DE NUIT

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur, pour exposer sa question, n° 1413, relative aux trains de nuit.

M. Vincent Descoeur. Je souhaite interroger M. le ministre délégué chargé des transports sur les projets de déploiement d'une nouvelle génération de trains de nuit et sur la perspective, pour le Cantal, de bénéficier de nouveau d'un train de nuit entre Aurillac et Paris. La loi d'orientation des mobilités prévoit la remise au Parlement d'un rapport sur le développement d'une offre de trains d'équilibre du territoire et de trains de nuit, au regard « de leur intérêt pour répondre aux besoins de désenclavement des départements éloignés des grands axes de circulation ». Qui connaît le Cantal reconnaît aisément que ce département répond à cette définition.

Depuis, le Gouvernement a évoqué la création de deux nouvelles lignes et, surtout, le déploiement à l'horizon 2030 d'une dizaine de lignes. Je souhaite donc appeler votre attention sur la situation singulière du département du Cantal, dont la préfecture Aurillac souffre d'une situation d'enclavement sans équivalent. Elle se retrouve en effet à plus de douze heures de Paris pour un trajet aller-retour, et à plus de quatorze heures par le train. Son enclavement a été aggravé par la suppression des trains directs et par celle du train de nuit. Madame la ministre déléguée, il faut aujourd'hui plus de temps pour rejoindre Paris en train qu'il n'en fallait il y a quarante ans. Compte tenu de la situation singulière et peu enviable de la desserte ferroviaire d'Aurillac et du Cantal, je

souhaiterais obtenir des assurances sur la prise en compte du département et de sa préfecture dans le projet de déploiement d'une offre de trains de nuit qui, vous l'aurez compris, représente pour nous une réelle opportunité.

M. Fabrice Brun. Très bien ! L'Ardèche soutient le Cantal !

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du logement.

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement. Depuis le début du quinquennat, plus particulièrement dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a affirmé la priorité qu'il accorde au transport ferroviaire et aux trains de nuit. Alors que les gouvernements précédents s'étaient progressivement résolus à fermer toutes les lignes de trains de nuit en France, nous faisons le choix inverse. Vous l'avez dit, trois axes de travail ont été retenus par le ministre délégué chargé des transports. Le premier vise à assurer la pérennité des deux lignes encore ouvertes, Paris-Briançon et Paris-Rodez-Latour de Carol-Portbou. À cet effet, nous investissons 44 millions d'euros pour la rénovation des soixante-et-onze voitures des deux lignes ainsi que pour d'importants travaux de régénération des voies. La deuxième priorité est l'ouverture rapide de deux nouvelles lignes, auxquelles 100 millions d'euros du plan de relance seront dédiés : Paris-Nice au printemps 2021 et Paris-Tarbes en 2022, avec un prolongement vers Lourdes, Dax et Hendaye en haute saison. Les modalités de la reprise sont en train d'être affinées par la SNCF.

M. Fabrice Brun. Et le Cantal ?

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée. Mais votre question, monsieur Descoeur, concerne le Cantal, Aurillac, et la conception du maillage de demain ; j'y viens ! Jean-Baptiste Djebbari a indiqué que près de dix lignes de trains de nuit pourraient voir le jour d'ici 2030. Quant au rapport que vous évoquez, il sera remis au Parlement dans les prochaines semaines, conformément aux engagements pris dans la LOM. Dans le cadre de ce projet, nous avons bien pris note de la demande forte des élus du Cantal en faveur d'un train de nuit desservant Aurillac et j'ai compris, monsieur le député, que vous êtes particulièrement mobilisé sur ce sujet – à juste titre. Le rapport s'attache à définir d'abord des corridors ; il s'agira ensuite de poursuivre les échanges avec les opérateurs pour affiner les tracés les plus pertinents et d'acheter les matériels roulants nécessaires. Je peux d'ores et déjà vous indiquer que la desserte d'Aurillac fait bien partie des hypothèses examinées dans l'étude, à partir du corridor reliant Paris à Toulouse. Nous aurons l'occasion de poursuivre ces échanges lors de prochains débats au Parlement. Le Gouvernement répondra toujours présent face aux enjeux clés que sont le désenclavement de nos territoires et la décarbonation de nos modes de transport.

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur.

M. Vincent Descoeur. Madame la ministre déléguée, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir confirmé qu'Aurillac fait partie des destinations à l'étude. M. Djebbari lui-même connaît parfaitement la situation des départements du Massif central, lequel est superbement ignoré par les lignes TGV, qui s'emploient à le contourner.

Le handicap dont nous souffrons n'est plus supportable. Il est indispensable que la mise en service d'un train de nuit de nouvelle génération fasse assez rapidement l'objet d'une expérimentation. Ce serait un atout pour un département qui a payé un lourd tribut à la stratégie du tout TGV de la SNCF. Il doit être présent au rendez-vous qui se profile, je crois que l'État et la SNCF le lui doivent bien.

C'est d'autant plus important, madame la ministre déléguée, que la crise sanitaire a confirmé l'attractivité de départements ruraux comme le Cantal. Or ce regain auquel nous travaillons depuis des décennies ne pourra se traduire concrètement que si les conditions de déplacement sont significativement améliorées : il faut que la liaison entre notre département et la capitale se fasse dans des délais acceptables, pour les habitants du Cantal comme pour celles et ceux qui souhaiteraient le rejoindre.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1413

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#)

Réponse publiée le : 9 juin 2021, page 4686

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 avril 2021](#)